



ENTRE 2 RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 135 • Décembre 2021

Joyeux temps des Fêtes!



<http://uasq8922.org> • journal8922@uasq8922.org

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

Message du président

Quelle année folle nous avons eue ! Bien que les choses aient commencées à s'améliorer, c'était quand même tout un défi de faire une tournée de rencontres dans un grand nombre de villes du Québec pour les présentations du projet de Convention, d'autres négociations pour divers secteurs de notre industrie, sans oublier les assemblées syndicales, les divers comités, etc. tout cela en maintenant les mesures de distanciations mais, défi relevé !

Nous avons également débuté les rencontres de négociations avec l'A. P. A. S. (Association Provinciale des Agences de Sécurité) pour ce qui est de la Convention maîtresse et notre but demeure bien ciblé cette année : au-delà du respect que les employeurs doivent à nos

membres -qui sont LA première ligne avant même la première ligne- le message est clair, limpide : les employeurs doivent passer à la caisse. C'est un secret de polichinelle que leurs revenus ont explosés dans ce monde pandémique où la demande pour des services de sécurité s'est accrue de manière exponentielle; alors nous appuyons fortement sur le bouton de l'ascenseur, car, sans les travailleurs qui se présentaient fidèlement à leurs postes, ces employeurs n'auraient pu suffire à la demande.

Notre syndicat se diversifie de plus en plus avec l'ajout de groupes de travailleurs variés, tels les Pompiers, les Signaleurs routiers, certains Collèges, etc... Nous continuons notre engagement de

tenir des pourparlers avec le gouvernement afin d'obtenir un Décret pour l'industrie de la signalisation. D'autre part, le service du Recrutement est sans cesse en activité pour aider les travailleurs à se regrouper en une force de négociation pour connaître et faire valoir leurs droits et les consolider.

En terminant, je vous souhaite un très joyeux temps des Fêtes, un temps de célébrations où on pourra enfin pouvoir avoir la possibilité de voir nos familles, nos amis, nos proches. Prenez soin de vous, de votre santé, car nous aurons besoin de toutes nos forces vives dans l'année qui vient qui s'annonce tout aussi chargée mais plus positive !

Patrick Pellerin
Président

**LE TRINEAU DE LA MOBILISATION IRA AUSSI LOIN
QUE LA POUSSÉE DU PLUS GRAND NOMBRE
LE LANCERA : PENSEZ-Y!**

DU CÔTÉ DU RECRUTEMENT...

Nous voulons souhaiter une bienvenue particulière à tous les travailleurs de la compagnie Noctis qui se sont joints tout récemment aux autres travailleurs Noctis qui avaient déjà obtenus une Convention collective. Notre famille syndicale s'agrandit !

Nous connaissons l'importance de la force du nombre pour l'obtention de meilleures conditions de travail, c'est pourquoi Nicole Paradis et Yvon Mucienko, responsables du Recrutement, sont constamment à l'œuvre, et nous en profitons aussi pour leur dire « Merci ! »



CONDITION FÉMININE

Les femmes Métallos

Rencontre tenue le 10 septembre 2021.

Lors de cette rencontre qui s'est tenue le 10 septembre 2021, nous avons assisté à une conférence web sur l'industries du textile; soyez à l'affut, car il y aura des actions à prendre, dont une pétition en ligne, pour aider les femmes du Bangladesh qui fabriquent les vêtements que vous portez. Pour donner suite à une résolution, un Comité national des métiers du secteur industriel sera mis sur pied avec des représentantes de chaque district. Ce comité viendra appuyer les Comités de condition féminine dans leurs projets. Quelques autres projets sont en développement présentement avec différents Comités de sections locales; c'est à suivre. Vous pouvez venir partager de l'info et échanger sur le groupe Facebook de la Condition féminine du district 5 au :

<https://www.facebook.com/groups/988528294636136/>

Le Comité de la condition féminine

Assemblées générales – Décembre 2021

QUÉBEC :

29 novembre ----- 19h
30 novembre ----- 9h

Hôtel Must

1345, route de l'Aéroport,
Ancienne Lorette (Qc)
G2G 1G5 (Salle à confirmer à l'entrée)

SHERBROOKE :

30 novembre ----- 19h
1^{er} décembre ----- 9h

Hôtel OTL Gouverneur

3131, rue King Ouest
Sherbrooke (Qc) J1L 1C8
(Salle à confirmer à l'entrée)

MONTRÉAL :

1^{er} décembre ----- 19h
2 décembre ----- 9h

Hôtel Plaza Universel

5000, rue Sherbrooke Est
Montréal (Qc) H1V 1A1
(Salle à confirmer à l'entrée)

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--|---------------------------------|--------------------------|
| 1) Ouverture de l'assemblée | 5) Lecture de la correspondance | 10) Rapport du Permanent |
| 2) Lecture de l'ordre du jour | 6) Rapport financier | 11) Rapport du Président |
| 3) Appel des officiers | 7) Rapport des Syndics | 12) Varia |
| 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée | 8) Rapport du Comité de griefs | 13) Ajournement |
| | 9) Rapport du Comité de SST | |

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

VRAI ou FAUX ?

- 1 - Un agent dit à son officier qu'il va/veut déménager dans une autre région du Québec et son officier lui dit qu'il doit **d'abord** démissionner.
Vrai Faux
- 2 - Est-ce que je peux déposer un grief contre mon employeur, **quelle que soit mon ancienneté** ?
Vrai Faux
- 3 - Quand j'appelle au Syndicat pour dénoncer une situation, est-ce que ça deviendra **automatique-ment** un grief ?
Vrai Faux
- 4 - **Mon client** me demande de faire quelque chose. Que ce soit dans la Convention collective ou non, je dois le faire.
Vrai Faux
- 5 - Mon supérieur immédiat me dit que c'est plus équitable que chaque agent.e ait un peu plus d'heures sur un site **au lieu de donner les heures selon l'ancienneté**, comme ça tout le monde serait content : il dit que c'est en accord avec la Convention.
Vrai Faux
- 6 - Mon employeur m'appelle le soir pour travailler le lendemain : **C'est-ce du harcèlement**.
Vrai Faux
- 7 - **Ce n'est pas de ma faute** si mon permis du Bureau de Sécurité Privée est expiré : **je n'ai pas reçu d'avis de leur part** parce que j'avais changé d'adresse.
Vrai Faux
- (Réponses en page 4)

NOTICE NÉCROLOGIQUE IN MEMORIAM



NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÈCÈS	COMPAGNIE
Maurice	Jean	54	28.09.2021	Garda
Simoneau	Claude	74	06.09.2021	C.C.C.

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux proches des familles éprouvées.

VRAI ou FAUX ? Les réponses

1- **FAUX.** Vous n'avez **ABSOLUMENT PAS** à démissionner. Si vous le faites, vous aurez volontairement coupé votre lien d'emploi, ce qui équivaut à une démission. Et si la promesse s'avère fautive, vous aurez une très mauvaise surprise ! Même si vous avez un écrit pour vous protéger, il est fort probable que le résultat soit le même et tout le temps perdu à tenter de régler cela vous fera perdre beaucoup en temps et en argent.

Ce qu'il faut faire est de demander un transfert de région, mais **SANS DÉMISSIONNER**. N'oubliez pas qu'il se peut que l'employeur ait moins d'heures disponibles dans la région où vous allez quoi qu'on vous ait dit au départ. Comme on dit : « Vaut mieux prévenir que guérir. »

2- **FAUX.** La convention actuelle stipule qu'il faut avoir un minimum de 480 heures effectivement travaillées ou 150 jours civils pour pouvoir déposer un grief. (Pour plus d'informations : Article 8. 09-salarié à l'essai (A03), ou occasionnel (A04). Appelez votre Syndicat !

3- **FAUX.** Lorsque vous appelez, une personne du syndicat vous expliquera les textes de la Convention qui s'appliquent à votre situation et vous expliquera les démarches à faire pour protéger vos droits. Suite à quoi, c'est au travailleur de donner son accord au grief qui est une plainte contre l'Employeur. Appelez au Syndicat pour de plus amples informations.

4- **FAUX.** Il faut toujours valider auprès de votre supérieur immédiat et, s'il n'y en pas sur les lieux, il

faut valider auprès de votre employeur, la Répartition par exemple. N'oubliez jamais que dans le domaine de la Sécurité privée, **le client n'est PAS votre employeur** : c'est à ce dernier à vous donner des consignes à suivre. Une personne de votre Syndicat peut vous donner des conseils et des façons de faire.

5- **FAUX.** Ce n'est pas du tout en accord avec la Convention ! Cela a l'air bien comme ça, mais n'oubliez jamais que l'attribution d'heures- **tout comme l'attribution de poste d'ailleurs- doit se baser sur l'ancienneté**. Comme ce sujet comporte de nombreux textes, il vaut mieux s'informer à fond en appelant son Syndicat pour mieux comprendre et être mieux outillé.

6- **FAUX.** Ce n'est pas du harcèlement lorsqu'un Employeur vous offre du travail, cela fait partie de son rôle car vous êtes à son emploi. Si vous vivez une situation particulière et que vous aimeriez clarifier certaines choses, n'hésitez pas à contacter le Syndicat, nous sommes là pour vous aider !

7- **FAUX.** Il en est **de la responsabilité de l'agent.e** de s'assurer d'effectuer tout changement d'adresse auprès du Bureau de la Sécurité Privée (B. S. P.) afin de ne pas créer ce problème et garder son permis valide. (voir Article 23. 01 et 02 de votre Convention). Idéalement, faites votre changement d'adresse 3 fois : 1- votre employeur 2- au B. S. P. et 3- au Syndicat. Comme ça, vous n'aurez pas de mauvaise surprise !

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !
Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !



BURROWES
COURTIER D'ASSURANCES
www.burrowes.ca

Fini l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 8922

Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission !
Comparez et économisez ! 1-888-522-2661

*Programme d'aide disponible 24 / 7 pour vous :
Vous avez droit à un certain nombre de consultations par
sujet, disponible 24/7 tout est pensé pour vous aider.*

UN SIMPLE APPEL SUFFIT POUR S'INFORMER....

N'ATTENDEZ PAS!

C'EST CONFIDENTIEL et GRATUIT.

VOTRE SANTÉ : c'est priorité # 1

The infographic features a central circle with the text "BCH CONSULTANTS". Four lines radiate from this center to four smaller circles, each containing a statistic and an icon. The top-left circle has a microphone icon and states "50% DES ABSENCES EN MILIEU DE TRAVAIL SONT LIEES A UN TROUBLE DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE". The top-right circle has an icon of people under a rain cloud and states "1/5 PERSONNE EST CONFRONTÉE À UNE PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE". The bottom-left circle has an icon of people and an upward arrow, stating "4/5 PERSONNES S'EN RÉTABLISSENT SI ELLES SONT TRAITÉES". The bottom-right circle has a lifebuoy icon and states "2/3 PERSONNES ATTEINTES NE VONT PAS CHERCHER L'AIDE DONT ELLES ONT BESOIN PAR CRAINTE D'ÊTRE JUGÉE".

Vous vivez des difficultés :

- Personnelles** | Dépression, anxiété, stress, estime de soi, dépendances, ...
- De couple** | Communication, insatisfaction, infidélité, sexualité, séparation/divorce, violence conjugale,...
- Familiales** | Famille reconstituée, relation parents/enfants et adolescents, problèmes scolaires, ...
- Au travail** | Conflit entre collègues, gestion de tâches, épuisement professionnel, harcèlement,...
- Financières & légales** | endettement, faillite, divorce, garde légale, poursuite, ...

TOUS LES MEMBRES ET LEUR FAMILLES ONT DROIT À :

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS
6 RENCONTRES / ANNÉE PAE
1ER AVRIL AU 31 MARS

1.800.525.0997
consultantsbch.com

(RAPIDE - CONFIDENTIEL)
(PAYÉ À 100% PAR LE SYNDICAT)

Du côté Santé & Sécurité



... la suite ...



DEPUIS SEPTEMBRE, LA BOSSE EST DISPARUE, MAIS ÇA S'EST TRANSFORMÉ EN MAUX DE TÊTE, PUIS DES MIGRAINES VIOLENTES... LÀ, J'AI MAL AU COU ET MÊME AU DOS ET... PARDON? ...

OUI JE COMPRENDS MAIS JE PENSAIS QUE ÇA S'EN IRAIT. TOUT SEUL, ALORS NON, JE N'AI PAS REMPLI LE FORMULAIRE DE LA C.N.E.S.S.T....



La raison est fort simple, certains employeurs vont contester votre réclamation sur la base que vous n'avez pas déclaré cet accident ou vous l'avez déclaré beaucoup trop tard.

Je peux vous dire que, régulièrement, des réclamations de nos membres sont contestées par les employeurs ou refusées par la CNESST, à cause que le délai de déclaration pour réclamer est trop dépassé.

De plus, ne pensez surtout pas que tous les employeurs sont honnêtes ! Ils pourraient dire que vous n'avez jamais déclaré votre accident, même si vous l'avez fait... j'ai plusieurs cas par année et je peux vous garantir que les travailleurs concernés sont vraiment surpris et très très déçus du comportement de leur employeur. Donc, **déclarez votre accident le JOUR DE L'ÉVÉNEMENT PAR ÉCRIT et gardez-vous une preuve !!**

Guy Doré, Vice-président, responsable SST



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS DE GRIEF	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	RECRUTEMENT
<p>Vincent Boily Cell. : 514 771-8922 vboily@uasq8922.org</p> <p>Luc Boisvert Cell. : 819 244-6989 lboisvert@uasq8922.org</p> <p>Denis Fafard Cell. : 514 718-8922 dfafard@uasq8922.org</p> <p>Nancy Larche Cell. : 514 709-8922 nlarche@uasq8922.org</p> <p>Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jrichard@uasq8922.org</p>	<p>Abitibi Christine Dessureault Cell. : 819 218-4183 cdessureault@uasq8922.org</p> <p>Bas St Laurent • Gaspésie Cell. : 1 800 361-2914</p> <p>Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org</p> <p>Gatineau Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jrichard@uasq8922.org</p> <p>Laurentides • Lanaudière Johanne Bourcier Cell. : 450 758-5729 jbourcier@uasq8922.org</p> <p>Mauricie • Sherbrooke Centre-du-Québec Christian Fontaine Cell. : 819 266-8922 cfontaine@uasq8922.org</p> <p>Montréal et environs Rénald Presseault Cell. : 514 894-8922 rpresseault@uasq8922.org</p>	<p>Québec Daniel Desjardins Cell. : 418 509-3939 djesjardins@uasq8922.org</p> <p>Saguenay • Lac St-Jean Alain Tremblay Cell. : 418 944-8922 atremblay@uasq8922.org</p> <p>DÉLÉGUÉS SOCIAUX</p> <p>Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226</p> <p>Montréal et environs Marc Lacasse Cell. : 514 707-8922 mlacasse@uasq8922.org</p> <p>Québec Florence Bédard Cell. : 418 569-1907</p>	<p>Nicole Paradis Cell. : 514 978-8922 nparadis@uasq8922.org</p> <p>Yvon Mucienko Cell. : 514 702-8922</p> <p>REPRÉSENTANT SST</p> <p>Guy Doré Vice-président Cell. : 418 576-2778 Télec. : 418 622-8091 gdore@uasq8922.org sst@uasq8922.org</p> <p>DÉLÉGUÉ, SIGNALISATION ROUTIÈRE</p> <p>Secteur Montréal John Bélanger Cell. : 514 977-9980 jbelanger@uasq8922.org</p>
DÉLÉGUÉES D'ENQUÊTE			
<p>Montréal Corina Jumuga Cell. : 514-984-8922 cjumuga@uasq8922.org</p> <p>Christina Moreira Cell. : 514-968-3357 cmoreira@uasq8922.org</p>			

En raison de l'actuelle pandémie de la Covid-19, tous nos services sont opérationnels, à l'exception de nos bureaux. Vous pourrez nous contacter par téléphone au :

514 222-7702

Nous vous invitons à consulter notre site internet, www.uasq8922.org, afin d'obtenir tous nos numéros de téléphone ainsi que nos adresses courriels. Merci.

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS!

Faites-nous parvenir des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical! journal8922@uasq8922.org Visitez notre site web! www.uasq8922.org !

ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal (Québec) H1V 1J7.

Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 135 décembre 2021
Poste-Publication no 41020006



Membres du Comité :

Guy Doré, Marc Lacasse, Patrick Pellerin.

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.